



EN TOUTE FRANCHISE : MIEUX VAUT ETRE RICHE ET EN BONNE SANTEQUE PAUVRE ET MALADE !

Nicolas Sarkozy a dévoilé cet été le contenu de ce qu'il appelle « la franchise de soins », que les assurés devront payer de leur poche :

- ✂ 50 centimes d'euros par boîte de médicaments,
- ✂ 50 centimes par acte paramédical,
- ✂ et 2 € par recours au transport sanitaire,

Le tout dans une limite annuelle de 50 €...

Cette mesure, qui prendra effet dès le 1er janvier 2008 ne vient pas se substituer, mais s'ajoute aux mesures Douste-Blazy mises en place depuis 2004 déjà à la charge des assurés sociaux :

- ✂ forfait d'un euro sur chaque consultation ou acte médical,
- ✂ augmentation du forfait hospitalier (16 euros par jour)
- ✂ 18 euros de franchise sur les actes médicaux supérieurs à 96 €uros.
- ✂ Mise en place du parcours de soins à respecter sous peine de sanction financière pour l'assuré...

Exemple 1 :
pour une consultation chez le généraliste : 1€ à votre charge,
celui-ci vous prescrit un bilan sanguin : 0,5€ à votre charge,
Et 3 boîtes de médicaments :
3 fois 0,5 € soit : 1,5€
au total c'est 3 € A VOTRE CHARGE !
hors dépassement d'honoraires

Exemple 2 : hors dépassement d'honoraires

Pour 1 acte chirurgical, avec hospitalisation de 3 jours: 18 € à votre charge pour un acte dépassant les 96€,

bilan sanguin : 0,5€ à votre charge,
Et 3 boîtes de médicaments prescrit : 3 fois 0,5 € soit 1,5€

Forfait hospitalier 48 € Pour 3 jour
au total c'est 68 € A VOTRE CHARGE !

La CGT déclarait en 2004 que la « réforme » Douste-Blazy était économiquement inefficace et socialement injuste celle-ci ne faisant supporter qu'aux seuls assurés sociaux le poids des déficits, sans s'attaquer aux responsabilités des entreprises (exonération de cotisations sociales sans contrepartie, accidents de travail non déclarés...)

LE PROJET SARKOZY S'INSCRIT DANS LA MEME LOGIQUE dont on mesure malheureusement les conséquences » : le déficit de la sécurité sociale s'est aggravé, les assurés sociaux sont de plus en plus nombreux à renoncer à se faire soigner faute de revenus suffisants !

LA CGT A DES PROPOSITIONS POUR UNE SECURITE SOCIALE REELLEMENT SOLIDAIRE PERMETTANT L'ACCES AUX SOINS POUR TOUS:

- ✓ la contribution des employeurs doit demeurer une cotisation, être prélevée dans l'entreprise (et non sur le consommateur) ; elle doit être réellement affectée à la Sécurité sociale ;
- ✓ la nouvelle répartition entre les entreprises doit tenir compte des richesses produites et de la masse salariale. D'où l'idée de taux différenciés suivant les entreprises.
- ✓ le mode de calcul doit favoriser le développement de l'emploi et des salaires et non pas inciter à leur réduction. Il faut donc une différenciation, une modulation, du taux en fonction de la gestion de l'emploi. Le mode de calcul doit aussi favoriser l'investissement productif et pénaliser la financiarisation. Il faut élargir l'assiette de cotisations aux revenus financiers des entreprises.

« EN TOUTE FRANCHISE », D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !